Privas, le 8 avril 2025
Les co-secrétaires départementaux de la FSU-SNUipp 07
à
Monsieur l'Inspecteur d'académie
14 place André Malraux
BP 627
07006 Privas cedex

Référence : SDIA25008

Objet : Blocage de postes dissimulés, direction unique et fusions d'école

Monsieur l'Inspecteur d'académie

Le serveur du mouvement est actuellement ouvert. Des personnels nous font remonter leurs incompréhensions et inquiétudes. En effet, après étude, nous souhaitons attirer votre attention sur des incohérences relevées dans la liste des postes ouverts au mouvement intradépartemental en Ardèche. Tout d'abord, cinq écoles de la liste apparaissent sans poste de direction :

- EEPU Albertine Maurin (0070164R) – Bourg-Saint-Andéol
- EMPU Albertine Maurin (0070166T) – Bourg-Saint-Andéol
- EMPU Pauline Kergomard (0071208A) – Tournon-sur-Rhône
- EEPU (0070212T) – Vallon-Pont-d'Arc
- EMPU (0070214V) – Vallon-Pont-d'Arc

Par ailleurs, sept écoles affichent un nombre de classes ne correspondant pas aux données issues de la carte scolaire :

- EEPU Jean Moulin (0070293F) – Annonay (12 classes au lieu de 10)
- EEPU Van Gogh (0071172L) – Annonay (8 classes au lieu de 6)
- EPPU de l'Auzon (0071138Z) – Lavilledieu (5 classes au lieu de 8)
- EPPU Clotilde Habozit (0070854R) (9 classes au lieu de 8)
- EEPU des Luettes (0071211D) – Tournon-sur-Rhône (12 classes au lieu de 8)
- EEPU Vincent d'Indy (0070892G) – Tournon-sur-Rhône (5 classes au lieu de 4)
- EMPU (0070576N) – Vals-les-Bains (4 classes au lieu de 3)

De plus, une école présente un nombre de postes d'enseignants incohérent par rapport au nombre de classes :

- EEAP Roger Planchon (0071432U) – Privas (3 postes pour 4 classes)

Nous avons bien compris votre vision de la direction d'école et votre volonté de multiplier les fusions des écoles dans le département. Nous soutenons ces projets lorsqu'ils émanent des équipes pédagogiques et répondent à un véritable besoin du terrain, pas lorsqu'ils sont suggérés avec insistance aux acteurs. Cependant, la méthode qui consiste à bloquer des postes de directions au mouvement, les faire disparaître de la liste des postes ou à retirer des vœux aux personnels comme en 2024, ne permet pas d'instaurer un climat de confiance et de sérénité. C'est en empêchant sciemment des personnels de postuler ou d'arriver sur ces postes qu'une situation de carence de direction est ainsi créée. Ce faisant, des "directions uniques" sont ensuite proposées-imposées aux personnels en charge de direction dans l'école voisine. Nous constatons que ces agissements touchent particulièrement les communes ayant refusé de fusionner leurs écoles en carte scolaire.

Nous nous interrogeons également sur la légalité de l'imposition d'une double direction à un même personnel, notamment par la modification manuelle du nombre de classes d'une école. Par exemple, la direction de l'EEPU des Luettes (0071211D) à Tournon-sur-Rhône passe de 8 à 12 classes, car la personne en charge de la direction devra également assumer celle de l'EMPU Pauline Kergomard (0071208A), faute de poste affiché au mouvement. En ôtant un poste de direction d'école maternelle de la liste des postes, la DSDEN de l'Ardèche crée artificiellement une situation problématique afin de pouvoir présenter la "direction unique" comme une solution.

Enfin, nous relevons un dysfonctionnement inquiétant dans l'application MVT1D, où une colonne indique le nombre de postes inaccessibles. Or, ce nombre reste systématiquement à zéro, alors que des postes disparaissent discrètement du mouvement. Cette pratique masque la réalité des blocages de postes et empêche une prise de décision éclairée des personnels.

Par ces dysfonctionnements et ces choix, les enseignantes et les enseignants se trouvent ainsi dans l'impossibilité de postuler sur de nombreux postes : la mobilité professionnelle de nombreux personnels ardéchois en est impactée. Le retrait de postes du mouvement réduit d'autant le nombre de chaînes, il aura un effet négatif sur le taux de satisfaction aux opérations de mobilité intra-départementale.

Dans ces conditions, nous demandons à ce que :

- les postes bloqués cette année soient rendus accessibles au mouvement départemental avant la fermeture du serveur pour l'ensemble des personnels,
- si un blocage était maintenu, il soit explicitement affiché comme inaccessible dans MVT1D et dans la liste des postes publiée par la DSDEN, afin d'assurer une information transparente et assumée,
- les projets de fusion d'école répondent exclusivement aux demandes émanant des personnels,
- la stratégie visant à imposer la direction de deux écoles différentes à une même personne comme étape intermédiaire à une fusion cesse d'être utilisée.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces demandes et restons disponibles pour tout échange sur ce sujet.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'éducation et au respect des droits de ses personnels.

Jimmy SANGOUARD

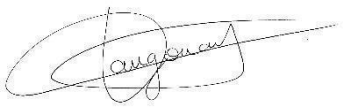
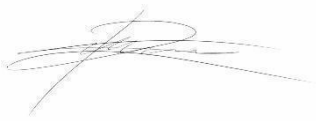
Pierre MILLOUD